

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 15 DECEMBRE 2008 A 20 H 45

ORDRE DU JOUR

THEME DU CONSEIL : Les missions de la Chambre d'Agriculture

//////////

- | | |
|--|-----------------------|
| 1) Débat d'Orientation Budgétaire | M. PETIET |
| 2) Tarifs 2009 | Mme GAUTHIER |
| 3) RD 51 - Projet de convention | M. SAUVAGE |
| 4) Convention Commune de Verneuil/Mutuelle Nationale Territoriale | Mme GAUTHIER |
| 5) Eglise de la Madeleine – demande de subvention | Mme CHOISSELET |
| 6) Conventions de dépotage | M. DEPUYDT |
| 7) Extension salle Thomas Goilard – avenants | M. RICHER |
| 8) Convention maîtrise d'œuvre | M. SAUVAGE |
| 9) Contrat de cession d'exploitation avec la Compagnie Roseau Théâtre | Mme CHOISSELET |
| 10) Marché de maîtrise d'œuvre – Ecole maternelle de Vlaminck | Mme MOREL |
| 11) Exonération taxe professionnelle | Mme GAUTHIER |
| 12) Avenants bi-cross | M. RICHER |
| 13) Animation de Noël | Mme DAVESNE |
| 14) Modification d'affectation des résultats eau et assainissement 2009 | Mme GAUTHIER |
| 15) Régies bibliothèque / Fêtes, foires et marché | Mme ANFRAY |
| 16) Bourses d'aide à la réalisation de projets | M. BARANGER |
| 17) Frais de fonctionnement des écoles | Mme MOREL |
| 18) Déclassement d'un bien du domaine public pour cession | M. POULINGUE |

- 19) Convention salle de cinéma
Dispositifs scolaires d'éducation à l'image** **Mme MOREL**
- 20) Acquisition emplacement réservé** **M. SAUVAGE**
- 21) Cession terrains zone du Pont Rouge** **M. POULINGUE**
- 22) Convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe
d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage** **Mme GAUTHIER**
- 23) Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Iton - Demande d'adhésion**
Mme GAUTHIER
- 24) Regroupement de syndicats ou organismes de gestion de l'eau** **M. MARIE**
- 25) Décision modificative du budget primitif 2008** **Mme GAUTHIER**

1) Débat d'Orientation Budgétaire **M. PETIET**

L'étude du compte administratif anticipé permet de dégager les résultats prévisionnels suivants :

Section d'investissement : Besoin de financement de 1 000 000 €

Section de fonctionnement : Excédent de fonctionnement : 1 500 000 €.

1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

En introduction, il me paraît essentiel de préciser que la comparaison pure et simple des dépenses entre 2007 et 2008, aurait peu de sens en soi. En effet, le changement de l'autorité délibérante implique automatiquement des choix budgétaires différents. Aussi, il convient d'être circonspect dans cette analyse.

Les dépenses de fonctionnement 2008 devraient être légèrement supérieures à 8 000 000 €, dans le respect des prévisions budgétaires.

L'étude détaillée des comptes montre une augmentation du chapitre 011, charges à caractère général, de 7.98 %. Cette augmentation est logique puisque la nouvelle municipalité a fait le choix d'améliorer le cadre de vie des vernoliens, à savoir accentuation du

fleurissement, agrémentation de la vie dans les quartiers, renforcement de la programmation culturelle. On notera notamment la mise en place d'une animation spécifique à Noël.

En outre, la Commune met l'accent sur la professionnalisation du personnel, d'où une hausse significative des crédits affectés à la formation. Au mois de décembre, auront lieu deux formations spécifiques : L'accueil et la prise en charge des enfants sur le temps du repas, destinée au personnel assurant l'encadrement des enfants au restaurant scolaire. (13 agents sont concernés).

L'accueil du public : cette formation sera dispensée à 15 agents de la commune, et vise à améliorer encore la relation service public / administrés.

En 2009, concernant les charges courantes, l'effort sera accentué sur la rationalisation des dépenses : un référent marchés publics sera nommé afin de maîtriser au mieux les achats de la Commune, et d'assurer de meilleures négociations des tarifs, le but étant de diminuer ces charges de manière significative. L'achat public requiert une expertise, dont la Commune doit se doter. A noter qu'il ne s'agit pas d'un recrutement, mais seulement d'un redéploiement de personnel.

La programmation culturelle sera budgétée à hauteur de 150 000 €, et l'animation à 80 000 €. Il s'agit de faire de Verneuil une ville dynamique, ouverte sur l'extérieur, offrant un programme éclectique qui puisse répondre aux aspirations légitimes des vernoliens, qui souhaitent voir s'élargir la palette des activités proposées.

Les efforts concernant le fleurissement seront poursuivis en vue, non seulement de l'obtention d'une deuxième fleur mais aussi de toujours améliorer le cadre de vie des vernoliens. A cela s'ajoute l'aménagement d'espaces de jeux et de loisirs dans les quartiers représentant un second axe de l'action municipale dans l'amélioration du cadre de vie de la population.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel ont augmenté de 4.3 % par rapport à 2007. A noter que nous avons eu à pallier cette année à plusieurs absences longues pour maladie. En revanche, les charges de personnel titulaire restent stables, et attestent d'une volonté de maîtriser la masse salariale.

En outre, l'évolution des rémunérations des fonctionnaires dépend certes des mesures générales (revalorisation du point d'indice...), mais aussi des mesures d'avancement individuelles (GVT). On ne saurait favoriser la professionnalisation sans en accepter les avancements de grades induits par les réussites aux concours, et les coûts supplémentaires générés.

Il n'est pas envisagé de création de postes pour 2009.

Les autres charges (chapitre 65) :

Elles concernent outre les indemnités d'élus, les participations de la Commune au fonctionnement d'autres services publics, tels que le service d'incendie et de secours (127 586 €), la Caisse des écoles (148 154 €), le Centre Communal d'Action Sociale (265 000 €), ainsi que les subventions aux associations locales (398 000 €) en 2008. Les autres charges concernent les intérêts de la dette. A ce propos, il convient de préciser que la Commune n'a pas mobilisé d'emprunt en 2008, grâce à une gestion rigoureuse de nos fonds publics.

En 2009, la Municipalité s'est engagée à ne pas augmenter la dette par habitant. Le recours à l'emprunt s'il est nécessaire sera mesuré et dans le strict respect de cet engagement.

Enfin les dépenses de fonctionnement sont également constituées des opérations d'ordre, telles que les dotations aux amortissements, qui constatent la dépréciation des biens mobiliers d'investissement, et permettent de reconstituer des provisions nécessaires à leur renouvellement.

Globalement, le budget 2009 devra s'inscrire dans la continuité de 2008, en privilégiant les postes budgétaires qui permettent la mise en oeuvre des choix politiques de l'équipe municipale (renforcer l'attractivité de Verneuil, diversifier ses animations pour le plus grand nombre)

2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement devraient représenter environ 9 700 000 €, pour une prévision très prudente de 9 569 000 €. Les produits des services connaissent une hausse très modérée.

Cette tendance sera confirmée en 2009, puisque répondant à la volonté de l'équipe municipale de n'apporter aux tarifs municipaux qu'une hausse minimale (entre 1 et 2%).

Les impôts et taxes : chapitre 73

Ce chapitre enregistrera 4 610 000 euros de recettes telles que prévues au budget primitif. Les recettes des impôts et taxes représentent 52 % de nos ressources réelles totales.

- la fiscalité locale :

Malgré la baisse des recettes de taxe professionnelle qu'a connu Verneuil suite à la fermeture d'une entreprise locale, la commune a maintenu ses taux d'imposition .

L'évaluation annuelle des bases d'imposition connaît deux types de variations :

- les variations dites nominales : chaque année, les bases sont affectées d'un coefficient d'actualisation au niveau national figurant dans la loi de finances de l'année (1.025

- Les variations dites physiques: Elles traduisent les changements physiques intervenues dans la commune.

Ainsi pour 2009, outre les variations nominales au coefficient de 1.025, on peut attendre de l'ouverture des nouveaux commerces (ex : bricomarché, mac do ...) une remontée partielle des produits de la TP. De même, pour une moindre part, mais certes non négligeable, les nouvelles constructions individuelles induiront des recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation supplémentaires. Il faudra toutefois attendre le début de l'année 2009 pour connaître les bases définitives.

***Comme le maire s'y est engagé, la Commune n'augmentera pas ses taux d'imposition
Aucune pression fiscale municipale supplémentaire ne sera exercée.***

Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutations, si les recettes ont été relativement stables jusqu'alors, il faudra se montrer prudent quant aux prévisions pour 2009 en raison du fléchissement du marché immobilier.

Les dotations et participations : chapitre 74

Concernent les dotations de l'état et les participations de nos divers partenaires institutionnels,

La Dotation globale de fonctionnement s'élève à 1 972 000 € pour 2008. Son évolution est indexée pour partie sur l'inflation, et pour partie sur le produit intérieur brut. Nous percevons également sur ce chapitre la compensation de la perte de taxe professionnelle pour un montant de 230 000 €. A noter que cette compensation effective sur trois exercices budgétaires et dégressive prendra fin en 2009 pour un montant de 153 000 €.

Ce chapitre budgétaire connaîtra donc une diminution en 2009

Les produits de gestion courante : chapitre 75

Ce sont essentiellement les revenus des immeubles. La hausse enregistrée cette année n'est que ponctuelle (+ 15%) puisque correspondant au versement du loyer unique de la nouvelle gendarmerie (un seul versement total initial tel que prévu dans le bail emphytéotique) .

Ainsi seront à déduire en 2009, les loyers trimestriels antérieurs soit un peu plus de 60 000 € annuels, ainsi que la somme de 55 000 € perçue en 2008 à titre unique.

La prévision pour 2009 sera donc arrêtée à 170 000 € (219 750 € en 2008).

En résumé, le budget primitif 2009 devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes aux alentours de 9 500 000 € (9 569 000 € en 2008).

- 1) Il nécessitera une gestion rigoureuse et un effort de tous les services pour assurer la maîtrise des dépenses, passage obligatoire notamment pour garantir l'engagement de la Municipalité en matière de fiscalité.
- 2) La commune devra, dans la mesure du possible, persister dans la maîtrise de sa masse salariale.

L'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement avoisineront 2 100 000 € (hors restes à réaliser 388 000 €)

Le remboursement du capital des emprunts diminue en toute logique puisqu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2007, ni en 2008.
Ce chapitre regroupe également nos annuités relatives à la participation communale aux travaux réalisés par le SIEGE. (27 000 €) .

Au chapitre 20, sont enregistrées nos participations aux travaux des bailleurs sociaux, et également notre participation au CRAC d'Eure habitat concernant la ZAC des portes de Normandie.

Ces participations seront reconduites au moins partiellement en 2009.

Les opérations d'équipement ont connu une baisse de 1 525 000 € en 2007 à 650 000 € en 2008. Cette baisse se justifie notamment par l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, et les changements de cap concernant la politique d'investissement de la commune, et les délais nécessaires à l'appropriation par les nouveaux élus des dossiers en cours.

Parmi les opérations réalisées, on peut citer :

- dans le domaine sportif :
la réhabilitation du terrain de bi-cross, l'agrandissement de la salle Thomas Goilard, des travaux au stade Charles Davesne
- dans les écoles
les travaux de peinture au groupe scolaire Condorcet Mérimée
- dans les services de la Mairie :
les travaux de réaménagement des services de l'étage à Dufour, la réfection des bureaux des élections et de la comptabilité, l'installation d'une alarme à la bibliothèque
- dans le domaine de l'animation :
l'acquisition de nouveaux éclairages de Noël, l'acquisition des bancs et table de pique-nique
- dans le domaine de la voirie :

la réfection du parking du cinéma, l'aménagement du parking de la nouvelle gendarmerie, l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone du Pont Rouge.

- Enfin, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la Chabotière, la poursuite de la mise en conformité électrique des bâtiments communaux, les acquisitions complémentaires au cimetière (ossuaire, croix ...).

Ces opérations ont été financées pour partie par des cessions de terrains. Ainsi ont été réalisées les ventes :

du terrain destiné à la construction du pôle animation jeunesse, de plusieurs parcelles de terrains sur la zone industrielle dont celui destiné à accueillir la DIRNO.

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt. Le besoin de financement sera comblé par l'autofinancement.

Pour 2009, des priorités ont été dégagées : équipements sportifs, poursuite de l'amélioration du cadre de vie des vernoliens, une recherche active de partenaires pour assurer le portage de gros dossiers tels que la réhabilitation de la piscine, la mise en valeur de notre patrimoine historique et culturel, favoriser le développement du commerce et accroître l'offre de logement.

Outre la recherche active de subventions, un emprunt sera nécessaire à équilibrer notre budget d'investissement, sans toutefois, rappelons-le n'augmenter le ratio dette par habitant.

M. Perron prend la parole et fait les observations suivantes :

« Sur le fonctionnement, c'est la continuité ; sur la formation du personnel au niveau du CNFPT, pour obtenir une réponse positive, il faut faire un plan de formation.

La formation sur les marchés publics est indispensable, c'est une formation lourde, former 1 deuxième personne semble en effet nécessaire.

Sur l'emprunt, pour l'heure aucun ; nous avons trouvé une situation dégradée en 2001 ; il y a cependant des possibilités d'emprunter, mais pas emprunter n'importe quoi, n'importe comment ; l'emprunt, c'est l'étalement dans le temps des investissements.

Sur la fiscalité locale : accord sur la non augmentation des impôts locaux.

Par contre, je note une erreur, sous le précédent mandat, aucune usine n'a fermé ses portes.

Sur l'investissement, il n'y a pas eu grand-chose de fait.

Pour 2009, les propositions mélangent un peu tout ; tout ce qui est fait par les autres ne coûte rien.

Tout compte fait, on est sur un catalogue de bonnes intentions ; pourra t-on les mettre en adéquation ?

Sur le plan culturel et historique, c'est l'ensemble de notre bâti de notre ville qui est remarquable. Je suis atterré par ce que je vois, c'est à dire une inflation ahurissante des

fenêtres en PVC avec des caissons qui ressortent. Ce qui est complètement interdit dans un ZPPAUP. D'autre part, la peinture de certains immeubles est atroce, c'est inquiétant.

Nous observerons la suite... ».

Dr Rivemale s'interroge sur les nouveaux commerces, votre engagement, depuis votre élection qu'en est-il ?

M. le Maire remercie M. Perron d'avoir souligné nos bonnes intentions, prend note des ses observations qu'il développera en questions diverses et demande à M. Chaumeil de répondre au Dr Rivemale sur la question des commerces. Ce dernier liste les changements intervenus, notamment les changements d'activités.

2) Tarifs 2009

Mme GAUTHIER

Comme chaque année, il est proposé de revoir le tableau des tarifs municipaux.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, donne son accord unanime. Voir tableaux annexés.

3) RD 51 - Projet de convention

M. SAUVAGE

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention définissant les modalités d'intervention et de financement entre la SCI FLODIA 26, Quai Michelet – 92300 LEVALLOIS PERRET, la commune de Verneuil sur Avre et le Département pour la réalisation d'aménagement d'accès à une surface commerciale sur la RD 51, de façon à assurer la sécurité des usagers : il s'agit de réaliser un giratoire avec un accès à la surface commerciale.

Le Département sera maître d'ouvrage des travaux à réaliser. La maîtrise d'œuvre de ces mêmes travaux sera assurée par le Département (Direction des Routes et des Transports).

L'Aménageur (SCI FLODIA) s'engage à verser au Département de l'Eure 100 % du montant HT de l'opération, soit une somme évaluée à 407 470 € HT.

A l'issue de sa réalisation, et sous réserve du déplacement des limites d'agglomération devant inclure le giratoire, le Département remettra en gestion à la Commune les abords et équipements du giratoire :

- accotements et trottoirs
- signalisation verticale
- assainissement du giratoire.

Avis de la Commission 2 : Favorable

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de commission 2, donne son accord unanime.

4) Convention Commune de Verneuil/Mutuelle Nationale Territoriale Mme GAUTHIER

Le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires territoriaux impose aux collectivités locales des prestations en espèces en cas de maladie.

Le montant de ces prestations varie après avis du comité médical, en fonction de la pathologie et de la durée de l'arrêt de travail. En tout état de cause les agents

concernés subissent après une durée plus ou moins longue une amputation importante de leur niveau de retenu.

De manière à se protéger contre ce risque, une majorité du personnel de la commune a souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale une garantie maintien de salaire pour garantir leur traitement en cas de maladie.

Pour éviter aux agents concernés de tomber en demi-traitement en attendant l'avis du comité médical, la Mutuelle Nationale Territoriale nous propose d'indemniser la perte de traitements des agents sans attendre cet avis, qui intervient le plus souvent avec retard, à la condition cependant que le rappel du salaire calculé par le service « Ressources humaines » de la commune, soit reversé directement à la Mutuelle Nationale Territoriale et non à l'agent, puisque celui-ci n'aura, dans ce cas, subi aucune perte de salaire grâce à l'avance qui lui aura consenti sa mutuelle.

Cette procédure qui est mise en place dans l'intérêt des agents et fonctionnaires municipaux n'entraîne aucune charge supplémentaire pour la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la convention correspondante avec la Mutuelle Nationale Territoriale. Celle-ci prendra effet à compter de la date de signature pour une durée de un an et sera ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties deux mois avant son terme et signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, donne son accord unanime.

5) Eglise de la Madeleine – demande de subvention **Mme CHOISSELET**

Le 31 janvier 2007, le Conseil Municipal avait délibéré pour solliciter une subvention d'Etat auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant les travaux de couverture sur l'église de la Madeleine. Les services concernés se sont rendus sur place et ont jugé nécessaire d'apporter des prescriptions supplémentaires.

De ce fait, un nouveau devis a été établi auprès de l'entreprise Villain-Dona en tenant compte des ajouts. Le montant HT des travaux s'élève à 79 920,48 €.

Il est proposé de solliciter une subvention d'Etat auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 30 % du coût total des travaux HT, soit 23 976,14 €. De plus, il est proposé de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Général.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Par ailleurs, La Commission 1 propose d'ores et déjà de prendre une délibération de principe afin de solliciter toutes les subventions possibles pour la rénovation de l'église Notre-Dame aussi bien auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles que du Conseil Général dès l'obtention des devis correspondants.

Avis de la Commission 2 : Favorable

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, donne son accord unanime.

6) Conventions de dépotage

M. DEPUYDT

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de conventions de dépotage suivantes avec :

✚ La commune de Rugles (Eure)

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la station d'assainissement de Rugles (Eure) pourra déverser dans la station d'assainissement de la Ville de Verneuil sur Avre, des sous-produits provenant de son système d'assainissement.

✚ La commune de Tillières sur Avre

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune de Tillières sur Avre pourra déverser dans la station d'assainissement de la Ville de Verneuil, les matières grasses provenant de la station d'assainissement de Tillières sur Avre

✚ La Société SVR 26, rue Lefaucheux à Dreux (28)

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la société de curage « SVR » pourra déverser dans la station d'assainissement de la Ville de Verneuil sur Avre les matières de vidange issues des fosses toutes eaux et fosses septiques, les matières grasses provenant des bacs à graisse.

Les tarifs appliqués en 2008 sont les suivants :

- 17 € HT le m3 pour les matières de vidange
- 46 € HT le m3 pour les graisses

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis de la Commission 2 : Favorable

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, donne son accord unanime.

7) **Extension salle Thomas Goillard – avenants**

M. RICHER

Des travaux supplémentaires sont prévus pour l'extension de la salle Thomas Goillard. De ce fait, il est nécessaire d'autoriser M. Le Maire à signer les avenants au marché initial. Vous trouverez le chiffrage des avenants et les entreprises concernées dans le tableau ci-dessous :

	Euro construction	Villain Dona	MVA Veralu	Duchesne	Total
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	
Montant initial du marché	94 206,60	47 778,94	33 500,00	8 896,00	184 381,54
Montant de l'avenant	16 233,00	802,29	7 535,00	1 100,00	25 670,29
Nouveau montant € ht	110 439,60	48 581,23	41 035,00	9 996,00	210 051,83
Nouveau montant € ttc	132 085,76	58 103,15	49 077,86	11 955,22	251 221,99

Montant total des avenants € ttc

30 701,67

- 1: Alimentation du local sanitaire (tranchées EU, AEP, cumulus, faïence), auvent tennis couvert.
2: Auvent entrée tennis couvert (2987 € ht, -2528 € ht, gouttières 345 € ht).
3: Précadre galva pour le bardage (3105 €ht), Main courante escalier (2680 € ht), modification porte tennis (2850 € ht).
4: Alimentation électrique du local sanitaire (vestiaire et douche de l'étage)

Avis de la Commission 1 : Favorable moins 2 abstentions

Avis de la Commission 2 : Favorable moins 1 abstention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable moins 2 abstentions de la Commission 1,

Vu l'avis favorable moins 1 abstention de la Commission 2,

donne son accord unanime.

8) Convention maîtrise d'œuvre avec SODEREF

M. SAUVAGE

Il convient de délibérer pour autoriser M. Le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec la SA SODEREF à Louviers (27) relative à l'aménagement d'une aire de stationnement pour les forains et d'un parking d'environ 126 places, rue de la Petite Vitesse.

Cette convention prend en considération la réalisation d'un plan topographique, du projet, du dossier de consultation des entreprises ainsi que le contrôle général des travaux, des dossiers d'ouvrages exécutés.

La rémunération de la mission s'élève à 14 455 € HT soit 17 288, 18 € TTC.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis de la Commission 2 : Favorable

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des Commissions 1 et 2, donne son accord unanime.

9) Contrat de cession d'exploitation de divers spectacles avec la Compagnie Roseau Théâtre

Mme CHOISSELET

La Compagnie Roseau Théâtre – 2 rue de l'Avre – 28270 Bérou la Mulotière nous propose une programmation diverse et variée, comptant 11 représentations au cours de l'année 2009 dont 2 scolaires. Les représentations auront lieu à l'Espace St Laurent, à la salle des Fêtes, sur le marché, aux dates suivantes :

- Espace St Laurent les 30 et 31 janvier 2009
« Incroyables histoires » de Guy de Maupassant
- Espace St Laurent le 14 février 2009
« Brassens Brel Ferré ou l'interview »
- Espace St Laurent le 7 mars 2009
« Brainstorming quand l'entreprise s'emballa »
- Salle des Fêtes le 19 avril 2009
« jeux de mots laids pour gens bêtes » d'après Boby Lapointe
- Salle des Fêtes les 17 et 18 mai 2009
« Inspecteur Toutou » de Pierre Gripari
- Espace St Laurent le 26 septembre 2009 + animation d'une heure sur le marché
« Bruno » de Bruno Robert
- Espace St Laurent le 8 novembre 2009
« One Man Circus Show ».

Le Producteur fixera le prix des places comme suit :

- Plein tarif : 10 euros

- Tarif réduit : 7 euros
- Tarif enfant et groupe scolaire : 3 euros
- Carte d'abonnement : 40 € pour 5 représentations.

Les frais d'hébergement, de restaurant, de transports sont à la charge de la Compagnie/Producteur.

En contrepartie de la présente cession, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour signer le contrat correspondant et verser à l'organisateur la somme de 35 000 euros TTC.

Avis de la Commission 6 : Favorable moins 1 abstention

Avis de la Commission 1 : Favorable - solliciter la gratuité pour 2 représentations scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


- **vu l'avis favorable de la commission 1 avec sollicitation pour 2 représentations gratuites pour les scolaires**
- **vu l'avis favorable de la commission 6 moins 1 abstention**


donne son accord unanime avec sollicitation pour 2 représentations gratuites pour les scolaires.

10) Marché de maîtrise d'œuvre – Ecole maternelle de Vlaminck Mme MOREL

Pour permettre les travaux de réhabilitation des façades de l'école maternelle de Vlaminck, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Nous avons réceptionné 2 propositions :

 La Société A-TEK, 38, rue du Général Malleret-Joinville à Vitry sur Seine s'engage sur une rémunération forfaitaire de 22 000 € HT, quelque soit le montant des travaux.

 Quant à l'Atelier, 251, 40 rue St Eloi à Rouen, le taux de rémunération est directement lié au montant HT des travaux et peut, par conséquent, dépasser le forfait proposé par l'offre précédente.

Considérant les offres, La Société A-TEK a été retenue pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer l'attribution de la maîtrise d'œuvre à la société A-TEK, 38 rue du Général Malleret-Joinville à Vitry sur Seine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant. De même, il convient d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions pouvant être accordées.

Avis de la Commission 1 : Favorable moins 2 abstentions

Avis de la Commission 2 : Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 2, l'avis favorable moins 2 abstentions de la commission 1, donne son accord unanime.

11) Exonération taxe professionnelle

Mme GAUTHIER

Par délibération en date du 30 septembre 2005, la commune de Verneuil sur Avre a décidé d'exonérer de taxe professionnelle, pour une durée de 7 ans, les jeunes entreprises innovantes.

L'article 71 de la Loi de Finances initiale pour 2008 a étendu le champ d'application de cette exonération aux jeunes entreprises universitaires. Il s'agit d'entreprises dirigées ou détenues directement à hauteur de 10 % au moins, seuls ou conjointement, par des étudiants, des

personnes titulaires depuis moins de 5 ans d'un diplôme conférant le grade de master ou de doctorat, ou à des personnes affectées à des activités d'enseignement ou de recherche.

Compte tenu de cette évolution législative, il convient que votre collectivité se prononce sur les nouvelles conditions d'exonération, prévues par l'article 44 sexies-0 du Code Général des Impôts. A défaut, les éventuelles exonérations de taxe professionnelle accordées sur le fondement de la délibération du 30 septembre 2005 cesseront de s'appliquer en 2009.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour exonérer de taxe professionnelle, pour la part lui revenant, les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires

Avis de la Commission 1 : Avis favorable

Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 1, donne son accord unanime.

12) Avenants bi-cross

M. RICHER

Des travaux supplémentaires sont prévus pour la réhabilitation de la piste de bi-cross. Le Conseil est sollicité pour autoriser la signature d'avenants au marché initial. Le détail des chiffrages est indiqué dans le tableau ci-dessous :

	€ ht	€ ttc
Montant initial des travaux	69 345,00	82 936,62
Montant total des travaux (travaux supplémentaires compris)	78 874,00	94 333,30

Descriptifs des travaux supplémentaires

	€ ht	€ ttc
2 Déplacement de la ligne d'arrivée	2 031,00	2 429,08
3 Travaux régie, modification 4e ligne droite	1 572,00	1 880,11
4 Ajustement d'obstacles et virages Fourniture et pose caniveaux caillebotis	2 626,00	3 140,70
5 (10ml) Fourniture et pose de	1 050,00	1 255,80
7 fourreaux PVC (100 ml)	2 250,00	2 691,00
TOTAL (2+3+4+5+7)	9 529,00	11 396,68

Pour information

La convention d'attribution de subvention du Pays d'Avre et d'Iton est calculée sur la base d'une dépense totale s'élevant à 125 000 € TTC.

Pour mémoire la dépense concernant l'achat de la grille sécurisée est de 13 500 € TTC

La réhabilitation complète se situe à hauteur de 109 000 € TTC environ.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis de la Commission 2 : Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, donne son accord unanime.

13) Animation de Noël

Mme DAVESNE

Tarifs chalets

Dans le cadre du marché de Noël qui se déroulera du 19 décembre au 24 décembre inclus, il convient de fixer un prix forfaitaire de location des chalets proposés aux exposants ; celui-ci est proposé à 150 € par chalet.

Avis de la Commission 1 : Favorable moins 2 abstentions

Avis de la Commission 6 : Favorable

Vente de tickets manège Carrousel

Lors du dernier conseil municipal, nous avons délibéré pour autoriser la présence d'un manège Carrousel, comprenant l'achat de tours de manège. Parallèlement, il est proposé de fixer le prix du ticket de manège à 1 €.

Avis de la Commission 1 : Favorable moins 2 abstentions

Avis de la Commission 6 : Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis :

- **de la commission a : favorable moins 2 abstentions**
- **de la commission 6 : favorable**

donne son accord unanime moins 6 oppositions et 1 abstention.

14) Modification d'affectation des résultats eau et assainissement 2009 Mme GAUTHIER

Suite à la réforme de la comptabilité M4 au 1^{er} janvier 2008, le traitement des opérations relatives aux intérêts courus non échus a été simplifié : Dorénavant, une seule écriture en section de fonctionnement est nécessaire (au lieu de quatre dont deux en investissement auparavant).

Il convient donc de procéder à l'ajustement des résultats de clôture de l'exercice 2007, pour les services de l'eau et de l'assainissement, afin d'y intégrer les intérêts courus non échus (ICNE) de l'année précédente.

Ainsi, les résultats du compte administratif 2007 doivent être modifiés comme suit :

BUDGET DE L'EAU :

Excédent de fonctionnement : 83 186.62 € (-1252.91)

Excédent d'investissement : 126 700.19 € (+ 1 252.91)

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Excédent de fonctionnement : 254 373.63 € (- 2 033.47)

Déficit d'investissement : 86 232.74 € (- 2 033 ,47)

Le Conseil Municipal est sollicité pour adopter les modifications présentées.

Avis de la Commission 1 : Avis Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 1, donne sn accord unanime.

15) Régies bibliothèque / Fêtes, foires et marché

Mme ANFRAY

a) Modification fonds de caisse Bibliothèque-phonothèque-multimédia

Pour des raisons pratiques, et suite au procès-verbal annuel de vérification, il est souhaitable de modifier le fonds de caisse bibliothèque/phonothèque/multimédia.

La répartition suivante est proposée :

Amendes :	20 €
Photocopies :	25 €
Abonnements :	50 €
Phonothèque :	40 €
Soit un total de	135 €

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour modifier l'acte constitutif de la régie en fixant le nouveau montant de fonds de caisse à 135 €.

Avis de la Commission 1 : Avis Favorable

b) Régie Fête, foire et marché

Considérant le nombre croissant d'emplacements à facturer, il est nécessaire de revoir le montant de l'encaissement pour la régie fêtes-foires et marché ; il est proposé de le fixer à 6 000 € par mois maximum.

Avis de la Commission 1 : Avis Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 1, donne son accord unanime.

16) Bourses d'aide à la réalisation de projets

M. BARANGER

Dans le cadre de « bourse d'aide à la réalisation de projet », le jury de la commission 2 a retenu les projets suivants et délibéré pour proposer le montant de la bourse correspondante.

Organisme ou particulier	Projet	Montant
Collège de Vlaminck Projet culturel des classes de 5 ^e Responsables : M. Hoarau	Comédie musicale américaine «The enchantment of Beauty and the Beast» 19 juin 2009 à la Salle des Fêtes	550 €
Lycée Porte de Normandie MM. Jurczyk et Radardji	Echange allemand du 11 au 20 Février 2009 (15 à 17 élèves de 2nd)	200 €
Collège de Vlaminck Responsables : Mmes Thielleux et Lorin	Séjour en Espagne du 11 au 16 mai 2009 (49 élèves)	300 €
Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté du Lycée Porte de Normandie Responsable : Mme Toulemonde	Actions sur le thème des addictions : conférence, débat et théâtre forum. Année scolaire 2008/2009	550 €
Maison Familiale Rurale de Mortagne au Perche	Voyage d'étude au Québec, sur le thème des Inuits – 2 élèves de Verneuil	400 € (200 € par élève)
Margaux WILLEMS 1 ^{ère} année de BTS opticien lunetier	Voyage humanitaire à Bamako Au Mali pour des actions de prévention grâce à des examens de vue – juillet 2009	250 €

Les Kolys Jumper – Centre équestre de la Bourganière Responsables : Mmes Lesturgeon et Rouland	Accompagnement d'une équipe de compétition qui évolue aussi au niveau local que national avec pour objectif les championnats de France	500 €
Lycée Porte de Normandie Responsable : Mme Venturini	Voyage en Italie du 8 au 14 février 2009 pour 49 élèves (2nd et terminale)	250 €

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser le versement des aides proposées.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 1, donne son accord unanime.

17) Frais de fonctionnement des écoles

Mme MOREL

Comme chaque année, il convient de fixer les frais de fonctionnement des élèves de primaire et de maternelle pour permettre la facturation aux communes extérieures.

Les frais réels passent de :

- PRIMAIRES de 367,83 € par enfant à 470,92 €
Année scolaire 2007/2008 : 381 enfants
Année scolaire 2008/2009 : 380 enfants
- MATERNELLES de 1 403,08 € par enfant à 1 387, 12 €
Année scolaire 2007/2008 : 257 enfants
Année scolaire 2008/2009 : 267 enfants.

Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner ces montants.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 1, donne son accord unanime.

18) Déclassement d'un bien du domaine public pour cession

M. POULINGUE

Conformément à l'article L 1311-1 du Code des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à un déclassement pour permettre la cession de l'emprise au sol de la terrasse et plate-bande jouxtant les parcelles cadastrées P 72 et P 73 du restaurant « La Brocante gourmande ». La surface totale représente 78 m². Les services du Domaines ont été sollicités et ont estimé le m² aux environs de 18 €, représentant pour l'ensemble 1 404 €.

En effet, Mme Aubert, gérante de l'établissement, SCI CFKCV 17, ruelle de l'Abreuvoir souhaite dans un premier temps acquérir cette surface pour recéder l'ensemble à un potentiel acheteur.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser :

- d'une part, le déclassement de la terrasse et plate-bande jouxtant les parcelles cadastrées P 72 et P 73, représentant une surface totale de 78 m²
- d'autre part, la signature de l'acte notarié avec la SCI SFKCV 17, ruelle de l'Abreuvoir, pour un prix d'achat de 1 404 €.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis de la Commission 2 : Favorable
Avis de la Commission 4 : Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable des commissions 1, 2, 4, donne son accord unanime.

19) Convention salle de cinéma

Dispositifs scolaires d'éducation à l'image

Mme MOREL

Depuis près de 10 ans, les dispositifs nationaux d'éducation à l'image « Ecole et Cinéma », « Collège au Cinéma » et « Lycéens au Cinéma » se sont développés sur le territoire haut-normand. L'objectif commun de ces opérations est la sensibilisation et l'éducation à l'image par la rencontre d'œuvres cinématographiques issues de catalogues diversifiés en matière de films du patrimoine, contemporain ou étranger (en version originale), en salle de cinéma. Ainsi c'est plus de 27 000 élèves du territoire haut-normand qui sont accueillis 2 à 3 fois par an dans une salle de cinéma.

Pour l'ensemble des dispositifs, les accompagnateurs sont exonérés du droit d'entrée. Par contre, chaque élève entrant dans une salle doit s'acquitter de son droit d'entrée ; plus précisément, pour l'année scolaire 2008/2009 et au niveau national, les tarifs à appliquer sont de :

- 2,50 euros pour « Lycéens au cinéma »
- 2,50 euros pour « Collège au cinéma »
- Compris entre 1.85 € et 2.45 € pour « Ecole et Cinéma »

Une compensation financière est reversée à la Ville par l'intermédiaire de « Pôle Image Haute-Normandie » pour combler la différence sur les tarifs usuels appliqués au cinéma.

Il est proposé la signature d'une convention tripartite entre la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie, le Pôle Image Haute-Normandie et la Ville de Verneuil permettant aux élèves issus du territoire Haut-normand d'être accueillis 2 à 3 fois par an dans une salle de cinéma.

La convention, après signature des parties, est valable pour l'année scolaire 2008/2009.

Avis de la Commission 1 : Avis favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 1, donne son accord unanime.

20) Acquisition emplacement réservé

M. SAUVAGE

Le 21 janvier 2008, la Ville de Verneuil sur Avre avait décidé d'exercer son droit d'acquisition sur un terrain soumis au droit de délaissement (art L-12661 du Code de l'Urbanisme) pour la surface correspondant à l'emplacement réservé n° 5 * du plan d'occupation des sols en vigueur, issu de la parcelle K 794. Aujourd'hui, les propriétaires de cette même parcelle, M. et Mme Jean-Paul RICHER souhaitent vendre la totalité de la parcelle et ont trouvé un acquéreur pour le surplus.

La valeur vénale de l'emplacement réservé n° 5, estimée par les services du Domaine est de 5 € le m². Le plan de division établi par le géomètre fait apparaître une surface arpentée de 651 m² ; de ce fait, le prix d'achat par la Ville s'élèvera à 3 255 €.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. Le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

* Pour information, en règle générale, rappelons que seule la Ville est en droit d'acquérir un emplacement réservé prévu dans le Plan d'Occupation des Sols en vigueur.

L'emplacement n° 5 avait été réservé, lors de l'élaboration du POS pour un cheminement piéton.

Avis de la Commission 1 : Avis favorable

Avis de la Commission 2 : Avis favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, donne son accord unanime.

21) Cession terrains zone du Pont Rouge

M. POULINGUE

En conformité avec les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil incluant la compétence économique, il est proposé de négocier les derniers terrains non viabilisés de la zone du Pont Rouge, représentant une surface cadastrale totale d'environ 34 734 m².

Les services du Domaine ont été sollicités pour nous proposer une estimation : la valeur vénale de ces terrains a été fixée à 2.50 € le m², représentant une recette de 86 835 € pour la Ville (rappelons que les terrains viabilisés ont été cédés à 6 € HT le m²).

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser M. Le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Avis de la Commission 1 : Favorable moins 1 abstention

Avis de la Commission 4 : Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis :

- de la commission 1 : favorable moins 1 abstention

- de la commission 4 : favorable

donne son accord unanime.

22) Convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage

Mme GAUTHIER

Conformément au règlement européen du 13 décembre 2004, la France délivrera, au plus tard à compter du 28 juin 2009, de nouveaux passeports biométriques.

Notre département figure dans la dernière phase du déploiement du nouveau passeport, c'est-à-dire entre mars et juin 2009.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) prendra en charge les frais d'acquisition, de raccordement, d'installation des stations nécessaires à la délivrance des titres électroniques sécurisés y compris la maintenance et le remplacement de cette dernière. De plus, l'ANTS prendra en charge la formation technique des agents territoriaux affectés au service « Etat-Civil ».

Pour ce qui concerne les modalités financières, le Parlement est saisi du montant de l'indemnité forfaitaire par station dans le projet de loi de Finances pour 2009.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention s'y rapportant ; celle-ci a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, en accord avec le préfet du département, met en dépôt une station fixe d'enregistrement dans les locaux de la mairie pour la délivrance de passeports biométriques. La présente convention est conclue pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.

23) Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Iton - Demande d'adhésion

Mme GAUTHIER

Suite à la décision du Conseil Municipal de Villalet d'adhérer au Syndicat Intercommunal de la Haute vallée de l'Iton (SIHVI), les communes membres, dont Verneuil sur Avre, doivent se prononcer pour accepter ou non cette décision
Avis de la Commission 1 : Avis favorable moins 1 abstention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 1 moins 1 abstention, donne son accord unanime.

24) Regroupement de syndicats ou organismes de gestion de l'eau

M. MARIE

Monsieur PETIET invite M. MARIE à rapporter la question.

Le Conseil Général de l'Eure a lancé une politique de regroupement des syndicats ou organismes de gestion de l'Eau.

Pour ce qui est du Canton de Verneuil, nous proposons ainsi de passer de 7 systèmes d'organisation différents à 2, et peut-être à terme à 1.

Nous proposons par la présente délibération d'engager le regroupement des syndicats de Verneuil Est, de la Ville de Verneuil et de Mandres, avec en affiliation les 3 communes avec lesquelles nos réseaux sont en interconnexion : Tillières et le regroupement de Pullay les Barils ce qui fait un ensemble de 9 communes sous la dénomination de « Syndicat Intercommunal des Eaux de Verneuil sur Avre ».

Par ailleurs, les communes de Verneuil amont envisagent de se regrouper, avec la création d'un syndicat intercommunal des eaux de Verneuil amont, regroupant 6 communes et les communes interconnectées de Verneuil.

Par la présente délibération, le Ville de Verneuil décide :

- d'engager ce processus de rapprochement
- demande aux autres communes concernées de prendre les délibérations nécessaires,
- engage la dissolution des structures antérieures,
- demande à ce que le nouveau syndicat reprenne les engagements juridiques antérieurs (contrat d'affermage de l'eau ainsi que les personnels concernés)
- sollicite l'ensemble des collectivités territoriales, l'Etat et l'Agence de l'Eau pour les subventions pouvant être obtenues

- demande enfin à M. Le Préfet de l'Eure de bien vouloir prendre les arrêtés qui seraient nécessaires.

Le Conseil Municipal de la Ville de Verneuil sur Avre

autorise Monsieur le Maire à engager les contacts nécessaires avec les autres syndicats existants en particulier ceux de Damville et Breteuil sur Iton afin d'envisager à plus long terme les partenariats qui seraient nécessaires,

Et l'autorise à solliciter le Conseil Général de l'Eure et l'Agence de l'Eau pour les subventions permettant la réalisation d'une étude nécessaire à ce titre.

Avis de la Commission 1 : Favorable moins 1 abstention – 1 contre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable moins 1 abstention, 1 contre de la commission 1, donne son accord unanime.

25) Décision modificative du budget primitif 2008

Mme GAUTHIER

Afin de réajuster le budget primitif 2008, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Chapitre 65 Article 6574 :	- 2 850 €
Chapitre 66 Article 66112 :	+ 1 050 €
Chapitre 67 Article 6714 :	+ 1 800 €

Section d'investissement :

2158 – 784 Acquisitions diverses réseaux	+ 60 €
2315 – 774 Piste cyclable poissonniers	+ 13 600 €
2315 - 811 Aménagement bibliothèque	+ 2 300 €
2315 -838 Mise en conformité électrique	+ 300 €
2315 - 813 Travaux réaménagement Dufour	+ 1 200 €
2315 - 765 Piste de bi-cross	+ 9 200 €
2315- 834 Parking gendarmerie	+ 4 810 €
2315- 835 Réseau eaux pluviales chabotière	+ 2 200 €
TOTAL	+ 33 610 €

2315 - 829 Travaux chauffage église Madeleine - 33 670 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de Monsieur Le Maire et de l'autoriser à effectuer les virements de crédits ci-dessus exposés.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, vu l'avis favorable de la commission 1, donne son accord unanime.